



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : personnel

Question écrite n° 9459

Texte de la question

M Jean Rigaud expose a M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire que, par decret no 86-1368 du 30 decembre 1986, une bonification indiciaire a ete accordee aux conservateurs de musee responsables d'un musee national ou d'un musee classe ou chefs d'un grand departement de conservation des musees nationaux. Il souhaiterait connaitre les raisons pour lesquelles cette disposition n'a pas ete etendue aux conservateurs d'archives chefs de service dont la formation et les responsabilites sont en tous points semblables a celles de leurs collegues des musees, et lui demande s'il envisage de leur accorder prochainement cette bonification.

Texte de la réponse

Reponse. - Le decret no 86-1370 du 30 decembre 1986 fixant les dispositions statutaires applicables a certains emplois de la direction des musees de France a prevu l'attribution de bonifications indiciaires au profit des membres du corps de la conservation des musees de France et des fonctionnaires detaches dans ce corps, nommes a l'emploi de responsable de musee national ou de musee classe ou encore dans celui de chef de grand departement de conservation, lorsqu'ils ont atteint le grade de conservateur en chef ou d'inspecteur general. Si ces reformes specifiques n'ont pas permis d'etendre ces dispositions aux conservateurs d'archives, l'interet et les justifications d'une harmonisation des regimes statutaires n'ont pas echappe au ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. A son initiative, un groupe de travail interministeriel a ete constitue a cet effet et se reunit regulierement pour etudier des schemas de reforme de l'ensemble des corps de conservation. La responsabilite professionnelle des chefs de service constitue l'un des themes des discussions en cours et le resultat de ces travaux devrait etre soumis au Premier ministre dans un delai relativement court.

Données clés

Auteur : [M. Rigaud Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9459

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 686